

"Un vieux dicton affirme que le menteur et le boîteux se font toujours rattraper". Ce rapport de la très sérieuse Cour Régionale des Comptes en apporte aujourd'hui la preuve.

Ainsi, je ne relève aucune faute concernant notre gestion des comptes communaux. Toutes les anomalies d'ordre budgétaire relevées font référence à des opérations intervenues pendant le mandat de maire ou d'adjoint aux finances de Monsieur Kotte Ecenarro. Je lis en page 4 au § Fiabilité des comptes et documents budgétaires : Je cite "Certaines d'entre elles, affectent significativement la fiabilité des comptes de la Commune, dont les résultats ont même pu s'en trouver parfois artificiellement majorés".

L'une de ces anomalies (page 14 §5.1.1), déjà constatée par la Cour des Comptes dans son précédent rapport d'analyse sur la période 2001-2007, porte sur la somme de 2 066 857 € pour des subventions indûment transférées au compte de résultat du port de pêche, ce qui a embelli le résultat financier de ce budget annexe. Compte-tenu de l'importance de la somme, une dérogation doit être accordée par la Direction Départementale des finances publiques des Pyrénées Atlantiques pour permettre cette régularisation. Au stade de mon niveau d'information, vous en auriez fait la demande ? Affaire à suivre ...

La seconde, (page 14 §5.1.2) également constatée sur la période 2001-2007, d'un montant de 1 082 607 € porte sur des charges à répartir n'ayant pas fait l'objet d'écritures d'amortissement sur le budget principal de la Commune. Lors des délibérations 108.2015 et 109.2015 du 20 Octobre 2015 et 001.2016 du 19/01/2016, vous avez régularisé ces sommes sans fournir le détail exhaustif sur les postes concernés car non identifiables encore à ce jour.

Je m'en suis étonné auprès de la Cour des Comptes, dans mon courrier du 27 Septembre 2016, jugeant un peu "facile" et "léger" des régularisations d'un montant global de 3 millions d'euros sans identification des postes à imputer. Etonnement d'autant plus justifié que j'avais l'habitude d'entendre vos cours magistraux de comptabilité, de gestion rigoureuse, de transparence et j'en passe ...

Je reviendrai aussi rapidement sur le retour à meilleure fortune de la SEM SLIH, société de droit privé gestionnaire du Port de Plaisance dont la Commune est actionnaire à 80 %. Je maintiens que le complément d'affermage versé aujourd'hui à la Commune en remboursement des investissements réalisés pour le compte du port de plaisance et inscrit comme il se doit dans les comptes de la dite société depuis décembre 2008, ne devrait pas être considéré comme un produit exceptionnel. En effet, dès que la SEM SLIH se sera acquittée de l'ensemble de sa dette envers la Commune, elle générera des bénéfices qui seront à répartir, après paiement de l'impôt sur les sociétés, entre les divers actionnaires dont la Commune, je le répète. En tant qu'actionnaire majoritaire, vous n'aurez aucune difficulté à faire voter cette résolution.

En outre, La Cour n'a pas manqué de relever d'autres manquements sur votre gestion passée ou en cours. Je ne vais pas toutes les énumérer ici mais je remarque qu'elle vous épingle notamment sur le manque de consistance (réglementée) de vos Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) comme notre Groupe dans l'opposition aujourd'hui vous l'avait fait remarquer en les qualifiant de "service minimum". Et oui la vérité est têtue elle aussi !

En fait, quel est le constat de la Cour des Comptes sur notre propre gestion ?

. **Situation financière** : Notre situation financière n'est à aucun moment décrite comme catastrophique comme vous n'avez cessé de le répéter. La Cour rejoint en cela la Trésorerie d'Hendaye qui, dans l'analyse financière de notre mandat entre 2008 et fin 2012, qualifie notre gestion de satisfaisante.

En effet, seul un effet ciseau est relevé à fin 2013 suite au prêt relais de 2 millions d'euros que nous avons été obligés de contracter, en plus de l'emprunt courant, pour faire face au paiement définitif des travaux du Chemin de la Baie.

Ces travaux lancés pendant votre mandat et bloqués pendant de longs mois pour des questions environnementales, devaient absolument être terminés avant le 31 octobre 2013 pour éviter la suppression des subventions européenne et départementale budgétisées à hauteur de ce même montant.

Le Conseil Général était en charge de la gestion de l'encaissement de ces subventions et nous avait promis des versements pour moitié avant fin 2013 et le solde courant 1er trimestre 2014. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé ce prêt relais dans l'intention d'un remboursement

immédiat. Je remarque que contrairement à ces promesses, les fonds n'ont été débloqués qu'après le changement de majorité départementale de 2015 (cqfd).

. **Investissement** : page 26 §6.1.5 - Je cite "Avec près de 40 M€ de dépenses d'équipement entre 2009 et 2014, l'effort d'investissement de la commune apparaît soutenu et assez bien réparti sur l'ensemble de la période ...". La Cour des Comptes ne nous reproche aucun investissement superflu. Non, nous n'avons pas choisi et pris tout ce qu'il y avait dans la vitrine comme vous l'avez relayé à tour de rôle lors des débats d'orientation budgétaire du 4 mars 2015. Propos infantilisants et navrants de la part d'élus.

. **Endettement** : page 28 §6.1.6 - La capacité de désendettement de la Ville en nombre d'années est bien de 6,6 ans au 31/12/2013 et non 33 ans comme écrit et diffusé à tue-tête pendant la campagne électorale et les premières années de cette mandature, aussi bien par vous-même Monsieur le Maire que par plusieurs de vos adjoints en conseils municipaux.

Ces propos sont totalement diffamatoires, mot qui signifie très exactement : "Porter atteinte à la réputation de quelqu'un par des écrits non fondés, mensongers." Vous m'avez accusé d'avoir ruiné notre Ville, la vérité vous rattrape aujourd'hui et je laisse les Hendayais juges de votre comportement. Pour ma part, mon opinion est définitivement faite.

En outre, je relèverai quelques autres points analysés dans ce rapport, à savoir :

- **Urbanisme** : Une révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours depuis deux ans déjà et nous n'en connaissons toujours pas les contours précis. Pas de discussion en commission d'urbanisme ou travaux, pas de réunion publique, un argumentaire datant de 2010 sur la page urbanisme du site de la Mairie à l'heure où nous parlons ! Cette révision non annoncée sur votre programme électoral a été motivée par la prise en compte des lois Alur et Grenelle II mais la date butoir pour intégrer ces nouveaux éléments est fixée au 1er janvier 2017 soit dans deux mois. Il est indéniable que cette date ne pourra pas être respectée. Cela rejoindrait la position de La Cour des Comptes qui aurait préféré que le SCOT de l'Agglomération Sud Pays Basque soit compatible avec le nouveau PLU afin de s'approprier les orientations et les objectifs qu'il contient.

De même, la Cour des Comptes relève, je cite (page 44) "que la prise en compte des risques divers (inondation et submersion marine en particulier) ne semble pas figurer au nombre des objectifs prioritaires du futur PLU alors que la révision en cours devra pourtant prendre en compte l'analyse des risques retenue au PPRL (plan de prévention des risques littoraux) également en cours d'élaboration".

Après deux ans de réflexion, le résultat ne semble pas au rendez-vous de l'importance de ce document qui, je le rappelle, définit l'avenir de notre territoire.

- **Machitenia** : Programme d'aménagement destiné à l'origine à l'implantation de la nouvelle Ikastola, je ne vais pas revenir en détail sur les débats stériles concernant ce sujet. Je retiens, à ce jour, qu'un terrain de 4 180 m² viabilisés par nos soins est propriété privée de la Commune. La Cour des Comptes signale qu'il appartient désormais à la nouvelle majorité de se déterminer sur son utilisation.

- **Ikastola** : Vous avez opté aujourd'hui pour une solution de réhabilitation de l'Ecole de la Ville pour un montant de travaux que vous estimez à ce jour à 1,6 M€ HT. En page 54 de son rapport, la Cour rappelle les conditions d'échec de notre précédent projet mais aussi sous l'indice 130, en tout petit caractère en bas de la page, je cite "le code de l'éducation autorise seulement les collectivités territoriales à concourir à l'acquisition de matériel informatique (article L442.16) et à apporter leur garantie "aux emprunts émis par des groupements ou par des associations (...) pour financer la construction, l'acquisition et l'aménagement des locaux d'enseignement utilisés par des établissements privés (article L442.17). Votre projet n'entre pas dans ce cas de figure et la loi n'ayant pas changé depuis votre prise de fonction, je considère pour ma part que ce projet est tout aussi controversé que celui que j'avais préparé et manque tout autant de sécurité juridique.

Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport et sur ma conduite de la gestion de la ville. Je considère ne pas avoir failli dans la mission qui m'avait été confiée. Je remercie tous les employés municipaux qui ont contribué à cette réussite.

Je remercie également l'ensemble des membres du Groupe Action et Conviction pour la confiance qu'ils m'ont accordée ainsi que tous les Hendayais qui m'ont fait l'honneur de me soutenir.

Goazen Aitzina.

JB SALLABERRY